

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA08 090271 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)

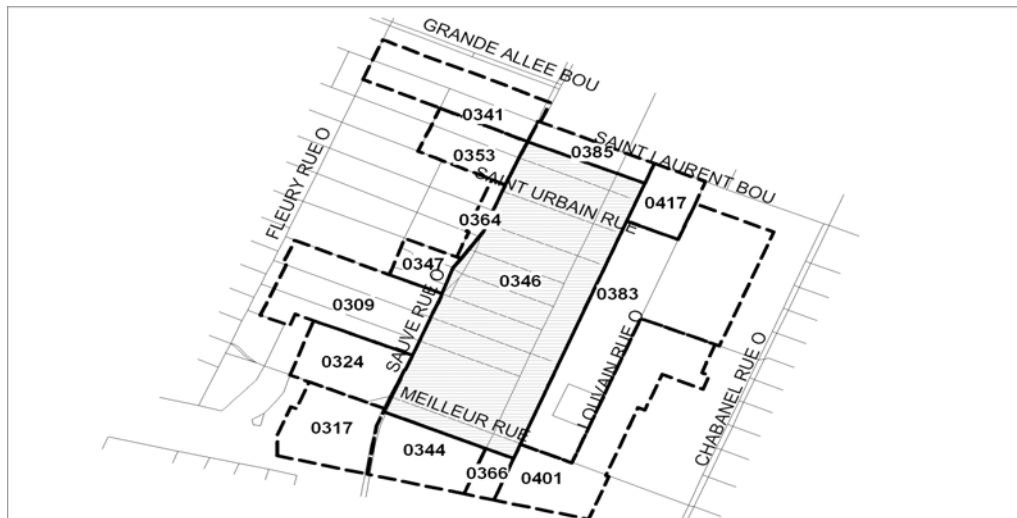
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA08 090271 visant à autoriser l'occupation de l'immeuble sis au 9810, rue Saint-Urbain à des fins de centre d'activités physiques et de commerce de vente au détail d'articles de sport et de loisirs (dossier 1081333090);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 2 septembre 2008, d'un premier projet de résolution portant le numéro CA08 090271, tiendra une assemblée publique de consultation le mercredi 24 septembre 2008 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à autoriser l'occupation de l'immeuble sis au 9810, rue Saint-Urbain à des fins de centre d'activités physiques et de commerce de vente au détail d'articles de sport et de loisirs, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 132 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE le premier projet de résolution CA08 090271 vise la zone 0346, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de résolution CA08 090271 de même que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce quatorzième jour de septembre deux mille huit.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement